

quelles recettes donne une localité quelconque avant de se charger de construire un bureau de poste.

M. FOSTER : Quel revenu minimum proposez-vous ?

M. McMULLEN : Je laisse à l'honorable ministre le soin d'y réfléchir, car je suis sûr qu'il ne profitera pas de mon concours. Si j'offrais mes services au gouvernement, il ne les accepterait probablement pas, et je ne veux pas jeter, j'allais dire, des perles aux cochons.

M. FOSTER : Les cochons courent déjà assez de dangers comme ça.

M. McMULLEN : Je conseille à l'honorable ministre des finances d'accepter ma résolution et de rayer cette demande de crédit. Il est grandement temps que nous mettions fin à cette dépense pour bureaux de poste et que nous ne nous chargions d'aucune responsabilité nouvelle jusqu'à ce que le gouvernement constate, avant de construire un édifice, que les recettes d'une localité ont atteint un certain chiffre, disons, \$7,000, \$8,000 ou \$10,000. Mais en construisant des bureaux de poste dans les localités qui ne donnent qu'un chiffre de recettes de \$1,000 et dans d'autres qui ne donnent que \$2,800, nous faisons preuve d'injustice à l'égard de localités qui donnent des recettes plus considérables et n'ont pas le service qu'il leur faut.

M. ALLISON : En ce qui concerne le bureau de poste de Napanee, l'honorable ministre m'a dit en réponse à une question que je lui ai posée, que le prix de l'estimation était de \$25,000, et que l'édifice a coûté plus de \$48,000. Il faut donc qu'il y ait eu pour \$20,000 de travaux supplémentaires. Au sujet de cet édifice, je remarque dans les comptes publics une dépense chargée pour aiguisement d'outils d'ouvriers. Est-ce que le gouvernement, quand il accorde un contrat, a l'habitude de tenir les outils en ordre ? Si oui, cette dépense est juste ; si non, elle n'aurait certainement pas dû être admise. Je remarque encore une dépense pour un perron en dehors de l'édifice qui se rend jusqu'à la boîte aux lettres. Ce sont trois petites marches de bois d'environ trois pieds et demi chacune, et les ouvriers disent qu'elles ne pouvaient coûter plus de \$3.00. Cependant, on voit qu'il a été payé \$57 pour ces trois petites marches. Si l'on étudie tous les travaux qui se rattachent à cet édifice, on voit que tous les travaux supplémentaires, pour lesquels on vous fait payer \$20,000, n'ont pas dû coûter plus de \$5,000. Je crois qu'il y a eu extravagance à cet égard, que les comptes ne sont pas raisonnables. Je ne veux pas dire que le gouvernement est blâmable, mais il y a, assurément, quelqu'un de blâmable, et c'est le pays qui paie.

M. O'BRIEN : On peut présumer, j'imagine, que ces estimations sont un legs fait au cabinet actuel, par ce qu'on peut raisonnablement appeler le cabinet précédent et que le cabinet actuel se croit tenu d'y faire honneur. Mais quant à moi, je me crois tenu de dire que cette dépense qu'on pratique depuis très longtemps est une de ces choses au sujet desquelles j'espère que le cabinet actuel opérera une réforme très caractéristique. Il faut nécessairement que le pays pratique un peu d'économie et je ne crois pas qu'il y ait de meilleurs moyens à adopter que de supprimer ces édifices, surtout dans les localités où chacun sait qu'on les accorde qu'à titre de faveur politique. En ce qui me concerne, je suis bien décidé à ne plus appuyer

par mon vote des allocations comme celles qu'on a faites depuis quelques années. Il nous faut rogner notre dépense. Il y a beaucoup de choses au sujet desquelles nous ne devrions pas la réduire, si possible, mais nous pouvons réduire cette dépense qu'on fait depuis plusieurs années, et je déclare carrément au gouvernement que je n'appuierai plus une dépense de ce genre, à laquelle il faut mettre fin, si nous sommes sincères en disant que nous voulons pratiquer l'économie. Quand le pays était riche, que le trésor regorgeait et que nous avions des excédents de recettes considérables, on pouvait peut-être excuser un peu d'extravagance et construire raisonnablement un grand nombre d'édifices publics, bien que chacun sache qu'on a poussé cette dépense à des limites injustifiables. Aujourd'hui, avec une situation tout autre, alors que nous avons renoncé à une grande partie de notre revenu, que nous nous sommes mis, au dire du ministre, dans une position où il nous faut économiser, pratiquons l'économie dans cette dépense qui n'est certainement pas nécessaire dans l'intérêt public. En outre je ne me propose pas de voter en faveur de la dépense d'une forte somme d'argent, avant de savoir qui présidera à cette dépense et en sera responsable. Voilà ma manière de voir sur ces questions et la conduite que je tiendrai sera basée sur ces considérations.

M. MILLS (Bothwell) : A la dernière session, nous avons adopté une résolution, aux termes de laquelle nous posions un principe général approuvé par le gouvernement. Si j'en juge par les estimations qui nous sont soumises, on paraît s'être départi de l'esprit de cette résolution, et il ne paraît pas y avoir nécessité d'aller plus loin. Je crois que la chambre manquerait à son devoir envers le pays, si elle se séparait sans déclarer explicitement qu'on ne doit pas faire de dépenses pour édifices publics dans les localités où l'on perçoit moins qu'un certain chiffre de recettes. Il faut affirmer ce principe distinctement et enlever au gouvernement un pouvoir discrétionnaire qui lui permet de dépenser de l'argent dans des localités où l'on ne perçoit que de légères recettes, tandis qu'on néglige tout à fait des localités qui donnent un fort chiffre de recettes, simplement parce que, d'autant qu'il est possible d'en juger, ces localités sont représentées par des députés de la gauche.

Si l'on tient compte de la dépense appliquée à la construction de bureaux de poste et autres édifices publics, il y a beaucoup de vrai dans la remarque faite par mon honorable ami, le député de Wellington (M. McMullen), que ces édifices ont été traqués par le ministère des travaux publics et accordés à des collèges électoraux qui consentaient à élire des partisans du gouvernement. C'est une situation très fautive et cependant, quand on étudie la dépense faite, il est impossible d'en venir à une autre conclusion. Qu'on prenne le comté de Kent, représenté ici par un partisan du gouvernement ; on y a construit un édifice public, on y a dépensé une forte somme en travaux de dragage qui n'ont pas le caractère d'améliorations, mais ceci cause de graves dégâts à la propriété et une forte réclamation contre le trésor public. Puis, il y a le collège électoral de Middlesex-ouest, représenté ici pendant quelques temps par un député de la gauche, où un appel est fait par un partisan du gouvernement qui promet de faire construire un bureau de poste à Strathroy, si les électeurs élisent un député ministériel. Celui-ci est élu, la propriété est achetée, le